



Modification au règlement des challenges "Namuroises" et "Dominicales"

Le Comité Provincial, organisateur des challenges, a décidé, après mûre réflexion, de modifier la procédure d'estampillage des cartes de contrôle.

Le cachet d'homologation de la randonnée sera apposé par un membre du Comité Provincial au lieu de départ de l'organisation.

L'estampillage se fera à l'issue de la randonnée.

A partir de 2017, l'estampillage des carnets n'incombe donc plus au club organisateur. Seul le cachet apposé par le membre du CoProNam sera pris en considération.



Le Comité Provincial Namurois.

Février 2017

